

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE
« PROJET DE LOI N° 28 : LE GOUVERNEMENT NE PEUT IMPOSER UN CHOC TARIFAIRE
SANS D'ABORD ÉVALUER TOUTES LES OPTIONS »

Québec, 28 janvier 2015 — Lors de son passage devant la Commission des finances publiques, l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) a proposé au gouvernement de surseoir à sa réforme des tarifs des services de garde prévue au projet de loi n° 28 *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*.

Selon Louis Senécal, président-directeur général de l'AQCPÉ, « il est faux de prétendre que toutes les options ont été étudiées avant que nous ne renoncions à l'universalité des tarifs. Le gouvernement a le devoir d'analyser toutes les options avant l'imposition d'un choc tarifaire pour la classe moyenne. »

Le premier ministre ayant annoncé hier l'atteinte prochaine de l'équilibre budgétaire, l'AQCPÉ dénonce l'urgence avec laquelle le gouvernement veut implanter sa réforme considérant les conséquences sur les jeunes enfants, les femmes et leur famille. L'AQCPÉ partage toutefois le constat fait par le gouvernement quant à la nécessité de revoir le financement du réseau des services de garde, qui n'est plus adapté à la réalité de 2015. Cette réforme ne peut se faire sans le dialogue social promis par le premier ministre : « la réflexion amorcée lors du *Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde*, qui a généré 24 recommandations, doit être poursuivie avec l'ensemble des acteurs du réseau afin de convenir d'une solution concertée et durable, » de poursuivre M. Senécal.

L'AQCPÉ invite le gouvernement à suspendre la hausse des tarifs des services de garde subventionnés et leur modulation prévue en fonction du revenu et à convier promptement tous les groupes ayant à cœur les intérêts de la petite enfance. « Le gouvernement doit poursuivre sa réflexion au-delà de sa stratégie actuelle, centrée uniquement sur la lutte au déficit sans prioriser l'accès des services de garde éducatifs de qualité pour tous les enfants de 0 à 5 ans, » souligne Mme Gina Gasparrini, présidente du conseil d'administration de l'AQCPÉ.

L'AQCPÉ s'engage à collaborer activement afin de trouver des solutions qui répondent véritablement aux besoins des familles du Québec, et ce, dans le contexte budgétaire actuel. « Agir dans l'urgence risque de mener non seulement le gouvernement, mais aussi toute la société québécoise dans une impasse. Nos tout-petits méritent que nous soyons davantage ambitieux dans la recherche de solutions pour assurer la pérennité des services éducatifs qui leur sont offerts. C'est notre devoir envers eux, » conclut Mme Gasparrini.

À propos de l'AQCPÉ

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) est un réseau d'entreprises d'économie sociale représentant la très grande majorité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, partout au Québec. L'AQCPÉ est reconnue auprès de ses nombreux partenaires comme un acteur de premier plan en petite enfance et sa mission est d'exercer un leadership national sur l'ensemble des enjeux liés aux services éducatifs et de garde à l'enfance.

Source :

Sandra Aubé
Conseillère principale, Communications
(514) 606-0784
sandra.aube@aqcpe.com